



Chapitre	Libellé	Projet BP 2024		
<b>Fonctionnement</b>				
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		6 709 289,24	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		16 034 504,34	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		588 351,00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		3 353 856,42	
66	CHARGES FINANCIERES		423 850,00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		10 000,00	
<b>Total dépenses</b>			<b>27 119 851,00</b>	
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT		0,00	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		100 000,00	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		32 626,00	
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES		2 750 000,00	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		24 182 505,00	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		40 200,00	
76	PRODUITS FINANCIERS		9 520,00	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		5 000,00	
<b>Total recettes</b>			<b>27 119 851,00</b>	
Chapitre	Libellé	RAR2023/2024	Nouvelles propositions 2024	BP 2024
<b>Investissement</b>				
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT		1 395 637,36	1 395 637,36
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		32 626,00	32 626,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		0,00	0,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		1 504 700,00	1 504 700,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	36 348,84	395 000,00	431 348,84
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		0,00	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	919 543,36	5 704 062,71	6 623 606,07
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	190 103,38	2 981 800,00	3 171 903,38
<b>Total dépenses</b>		<b>1 145 995,58</b>	<b>12 013 826,07</b>	<b>13 159 821,65</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		588 351,00	588 351,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		0,00	0,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	235 784,86	1 442 114,73	1 677 899,59
1068	excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	1 520 530,80	1 520 530,80
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	466 432,26	2 969 679,97	3 436 112,23
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	238,00	5 888 840,03	5 889 078,03
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		47 850,00	47 850,00
<b>Total recettes</b>		<b>702 455,12</b>	<b>12 457 366,53</b>	<b>13 159 821,65</b>

## Le Conseil de Communauté,

Oui cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L.5211-1, L.2312-1 et suivants,

Considérant l'avis de la Commission Finances et Moyens généraux du 27 mars 2024,

Considérant le débat d'orientation budgétaire en séance du Conseil de la Communauté d'Agglomération du 25 mars 2024,

**Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés,** (Vote contre de Julien BACOU, Bernard FERRET, et, Abstention de Blaise AZNAR en son nom et au nom de Claire FITA lui ayant donné pouvoir, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Sébastien CHARRUYER, Marc MIRALES, Michelle LAVIT, Pascale PUIBASSET, Didier SALANDIN) :

- **adopte le Budget primitif scolaire, périscolaire, CLSH et restauration scolaire 2024 voté par chapitre**, tel que présenté et conformément au tableau ci-dessus,
- **approuve** les subventions inscrites au **budget primitif 2024 - Budget Scolaire, Périscolaire, CLSH et Restauration scolaire**, telles que présentées en annexe du Budget,
- **autorise** le Président à signer tout document afférent.



Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture  
Le **22 AVR. 2024**

- publication - mise en ligne  
Le **22 AVR. 2024**

et/ou notification  
Le

Pour extrait conforme,  
Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance  
Paul BOULVRAIS



Le Président,  
Paul SALVADOR

*Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.*

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le 22/04/2024



ID : 081-200066124-20240408-75\_2024-DE